



Circulaire 6574

du 06/03/2018

Campagne 2018 « Savez-vous que faire en cas d'accident nucléaire » lancée par le Centre de Crise du Service Public Fédéral Intérieur

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
 - Niveau : tous niveaux

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

Documents à renvoyer

- Non

Mot-clé :

Nucléaire – Campagne 2018

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux centres PMS ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Ministre / Administration : Madame Marie-Martine SCHYNS

Personne de contact au Cabinet

Marion BEECKMANS 02/801 78 48 marion.beeckmans@gov.cfwb.be

Nombre de pages : 1

Madame, Monsieur,

Suite à l'actualisation du plan d'urgence nucléaire national, le Centre de Crise du SPF Intérieur a initié une nouvelle campagne de distribution d'iode, ce 6 mars 2018. Celle-ci s'adresse à l'ensemble de la population belge et plus particulièrement aux collectivités d'enfants (jeunes de moins de 18 ans).

Pour les collectivités, les établissements concernés sont notamment :

- Les écoles maternelles, primaires et secondaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Les internats.

Ceux-ci sont invités à disposer de comprimés d'iode dans leur établissement. Il suffit d'aller simplement les chercher gratuitement auprès d'une pharmacie de leur quartier.

Toutes les informations concernant la mise à disposition des comprimés (nombre de boîtes, utilisation,...) sont disponibles sur www.risquenucleaire.be.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS